

Séance du 16 février 2016

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 février 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, MM. Duzert, Etcheto, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Juzan à Mme Durruty ; Mme Chabaud-Nadin à M. Neys ; Mme Brau-Boirie à M. Millet-Barbé ; Mme Destin à M. Laiguillon ; Mme Capdevielle à M. Pallas ; Mme Herrera Landa à Mme Aragon ; M. Bergé à M. Etcheto.

**ABSENTE** : Mme Belbaraka.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

Mme Martin-Dolhagaray présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : PATRIMOINE IMMOBILIER** - Groupe scolaire du Grand Bayonne - Fermeture de la zone d'accès à l'office cantine – Autorisation de dépôt de la déclaration préalable de travaux.

Les espaces de restauration de l'école du Grand Bayonne sont actuellement à saturation avec deux services organisés de façon simultanée pour les enfants de la maternelle et de l'élémentaire. Les conditions d'accueil et de prise des repas ne sont pas satisfaisantes, à la fois pour les enfants et pour le personnel encadrant.

Afin de disposer de surfaces supplémentaires pour accueillir séparément les enfants de maternelle qui ont besoin de plus de calme, la Ville de Bayonne envisage une série de travaux d'amélioration de l'existant.

Dans un premier temps, il est prévu de fermer, par la construction d'un mur avec porte et imposte vitrées, le hall existant servant de jonction entre l'entrée à l'office cantine et l'accès conciergerie. Une fois cette zone fermée, il sera possible d'engager une deuxième étape de travaux de reconfiguration de l'office cantine et du réfectoire.

La création de cette fermeture modifiant la façade sur cour de l'école, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable de travaux correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.